



Société Foncière
Paris Ile-de-France

➤ **Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions**

Descriptif du programme

Article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Les actions de la Société Foncière Paris – Ile de France, société foncière spécialisée dans l'immobilier tertiaire, ont été admises aux négociations sur le marché *Eurolist by Euronext* d'Euronext Paris à la date du 27 mars 2006. A ce jour, elle ne détient aucune de ses propres actions et n'a jamais mis en œuvre de programme de rachat d'actions.

Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant autorisé le rachat :

Assemblée générale mixte du 9 février 2006

Décision de mise en œuvre :

Décision du Conseil d'administration de la Société en date du 26 avril 2006

Rappels des objectifs du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 9 février 2006 :

- animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissements, agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI du 14 mars 2005 reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- mise en œuvre de tous plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ;
- attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- achat d'actions pour conservation et remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées dans les limites fixées par la loi, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 9 février 2006 (partie extraordinaire) dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.

Objectif du programme de rachat d'actions faisant l'objet du présent document :

Assurer l'animation du marché, la liquidité de l'action et la régularité des cotations de l'action SFPI, par un prestataire de services d'investissements, agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI du 14 mars 2005 reconnue par l'Autorité des marchés financiers par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, afin de permettre une bonne adéquation entre l'offre et la demande.

Identité du prestataire de service d'investissement intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre concerné :

International Capital Bourse S.A., société anonyme au capital de 3.000.000 euros, dont le siège social est 126, rue Réaumur, 75002 Paris, immatriculée sous le numéro d'identification unique 642 019 640 RCS Paris

Titres concernés par le programme de rachat :

actions de Société Foncière Paris – Ile de France, admises aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext d'Euronext Paris, Compartiment C, code ISIN : FR0010304329.

Nombre maximal de titres dont le rachat est autorisé à la date du présent communiqué :

11 391 actions, représentant 3% du capital de la Société à cette date.

Prix maximal d'achat :

130% du premier cours coté des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext d'Euronext Paris.

Durée du programme de rachat :

Ce programme pourra être mis en œuvre à compter de la date de publication du présent descriptif, étant précisé que l'autorisation de mise en œuvre du programme a été consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date du 9 février 2006.

Le présent descriptif a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social de la Société Foncière Paris – Ile de France, 26, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, (France) et peut être consulté sur les sites Internet de la Société Foncière Paris – Ile de France (www.sfpif.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Contacts



Relations investisseurs
Didier Brethes
Directeur Général Délégué
Tél : 01 43 12 39 00